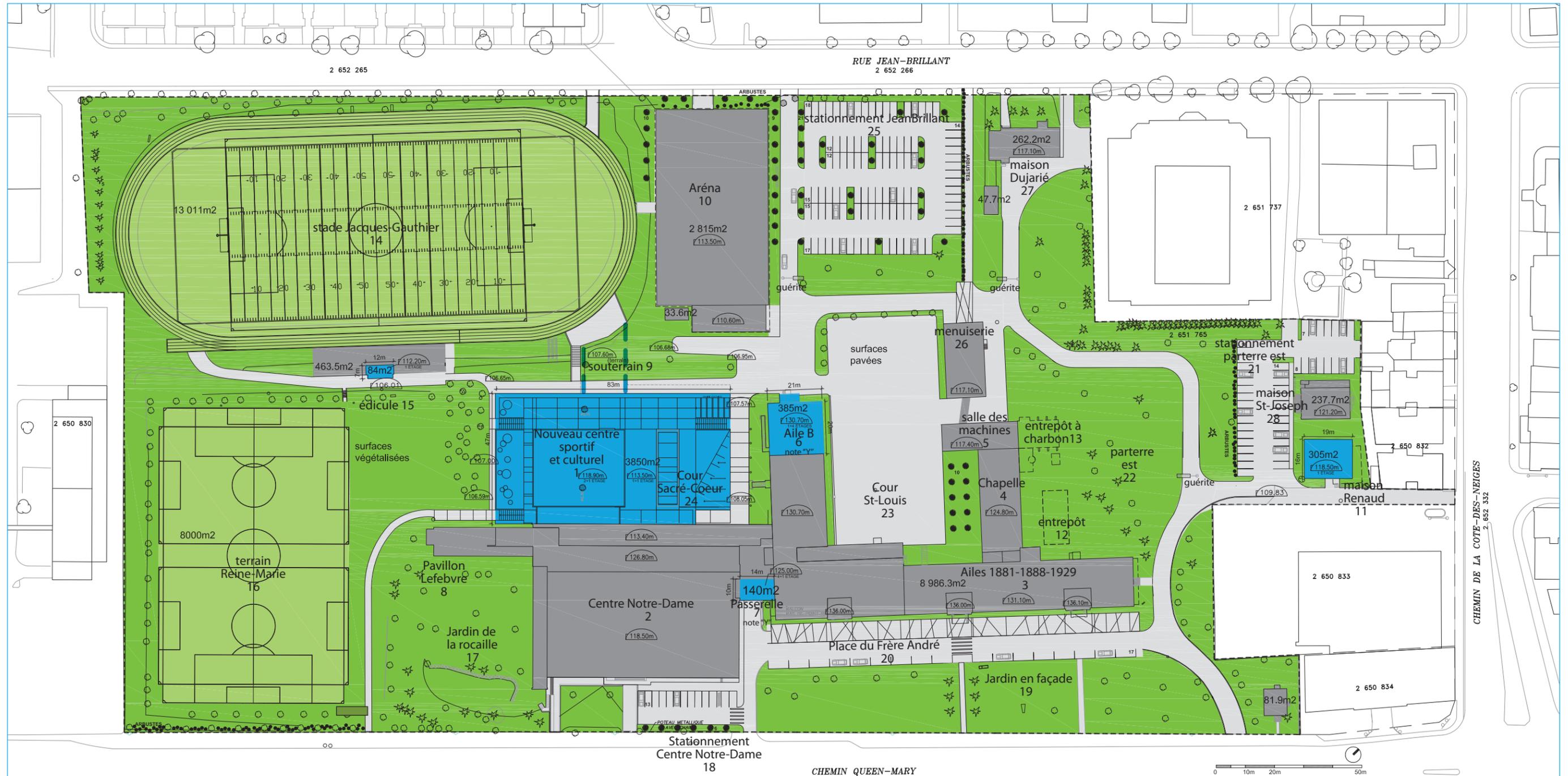


ANNEXE - B

PLAN D'IMPLANTATION_HAUTEURS ALTIMÉTRIQUES



LÉGENDE

- Bâtiment existant
- Espace végétalisé
- Pavages et chemins
- Terrain synthétique
- Limites de la propriété
- Nouveaux bâtiments

N.B. les superficies inscrites au plan correspondent seulement à la superficie de l'empreinte au sol

Nombre de cases de stationnement au sol : 180

Arrondissement de Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Direction de l'aménagement urbain et
services aux entreprises
Division de l'urbanisme

18 septembre 2012

Reçu le